L'ABEILLE

Journal public de Lois, de Commerce, d'Annonces judiciaires et de Nouvelles.

PUBLIE PAR UNE SOCIETE DE CITOYENS.

TROISIEME ANNEE.

ROUTE DE LA POSTE.

PRIX DE L'ABONNEMENT, $10 PAR AN.

INSURRECTION.—Partout les Européens, arrivés depuis peu à la Nouvelle-Orléans, ont été frappés de la différence qui existe entre la tranquillité de cette ville et les troubles qui désolent presque toutes les autres villes de l'Union. Ils ne peuvent comprendre comment, dans un pays où la liberté est poussée à un si haut degré, on ne voit pas, comme en Europe, des soldats armés parcourir les rues, et prêts à réprimer les moindres désordres.

Nous répondons à ces questions, que la liberté, dans un pays, ne peut exister que lorsque le peuple est assez éclairé pour connaître ses droits, et assez moral pour ne pas en abuser. Nous répondons encore, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses magistrats, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire. Nous répondons enfin, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses législateurs, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire.

Nous répondons à ces questions, que la liberté, dans un pays, ne peut exister que lorsque le peuple est assez éclairé pour connaître ses droits, et assez moral pour ne pas en abuser. Nous répondons encore, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses magistrats, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire. Nous répondons enfin, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses législateurs, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire.

Nous répondons à ces questions, que la liberté, dans un pays, ne peut exister que lorsque le peuple est assez éclairé pour connaître ses droits, et assez moral pour ne pas en abuser. Nous répondons encore, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses magistrats, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire. Nous répondons enfin, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses législateurs, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire.

Nous répondons à ces questions, que la liberté, dans un pays, ne peut exister que lorsque le peuple est assez éclairé pour connaître ses droits, et assez moral pour ne pas en abuser. Nous répondons encore, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses magistrats, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire. Nous répondons enfin, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses législateurs, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire.

Nous répondons à ces questions, que la liberté, dans un pays, ne peut exister que lorsque le peuple est assez éclairé pour connaître ses droits, et assez moral pour ne pas en abuser. Nous répondons encore, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses magistrats, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire. Nous répondons enfin, que la liberté ne peut exister que lorsque le peuple a confiance dans ses législateurs, et que ceux-ci ne font rien pour la détruire.